

Certificat de garantie

4 ans*

Garantie Egardia

Egardia offre une garantie de 4 ans sur les produits étant connectés à un système d'alarme actif, sous condition que le client soit abonné au service de sécurité Egardia. * Egardia offre une garantie de 2 ans sur les produits n'étant pas connecté à un système d'alarme actif et n'étant pas reliés au service de sécurité Egardia. Cette garantie, si elle est accompagnée d'une preuve d'achat et une preuve d'abonnement au service de sécurité Egardia pourra être demandée avant toute réparation, selon les conditions de garantie. Cette garantie n'est valide que si le client présente sa preuve d'achat. Merci de noter que les piles ne sont pas couvertes par cette garantie et seront traitées selon la réglementation locale de chaque zone de distribution.

Exclusion de garantie

Egardia ne fait aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, relative au contenu de ces documents écrits ou logiciels, et ne peut en être en aucun tenu responsable de n'importe quelle garantie implicite de qualité marchande ou pour un usage particulier ou pour tout autre usage, accessoires ou dommages indirects (y compris des dommages et intérêts pour perte de profits, interruption d'affaires et perte d'informations commerciales) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser ces documents écrits ou logiciels. Certains pays interdisent l'exclusion ou non de limitation de responsabilité pour dommages directs ou indirects ou de garantie implicite, c'est pourquoi les limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre cas.

Dispositions de garantie

Si ce produit s'avère défectueux, bien qu'il ait été utilisé correctement durant la période de garantie, et ait été acheté chez un distributeur autorisé à vendre les produits par Egardia, ce produit sera réparé ou remplacé par Egardia, sans charge supplémentaire pour le client. Pour prétendre au titre de cette garantie, le client doit contacter le service client qui informera ce dernier sur la façon de retourner le produit. Le client doit envoyer le produit à Egardia et sera responsable des frais engagés pour le renvoi du produit.

Les dispositions de garantie

Cette garantie ne couvre pas les points suivants et le client sera tenu de payer les frais de réparation, même pour les défauts qui se produisent durant la période de garantie.

- (A) Tout défaut dû à une mauvaise manipulation du produit (comme par exemple une opération qui n'est pas mentionnée dans le guide d'installation ou d'autres pages d'informations, etc.).
- (B) Toute défectuosité qui se manifeste suite à une réparation, une modification, un nettoyage, etc. effectué par une personne ne faisant pas partie d'Egardia.
- (C) Tout défaut ou problème dû à une chute ou à un choc subi par le produit après son achat.
- (D) Tout défaut ou problème dus aux incendies, aux inondations, aux tremblements de terre, coups de foudre, ou autres catastrophes naturelles, à la pollution de l'environnement et à des sources de tension en situation irrégulière.
- (E) Tout défaut en raison de la négligence ou d'un mauvais choix d'endroit pour stocker le produit (par exemple dans des lieux trop humides, ou des lieux où la température est trop élevée, ou trop près d'insectifuges comme le naphtalène ou des drogues nuisibles, etc.), un mauvais entretien, etc.
- (F) Tout défaut dû à des piles trop usagées.
- (G) Tout défaut à cause du sable, de boue, etc. qui aurait pénétré dans l'emballage du produit.
- (H) Quand des modifications quelconques sont faits pour le certificat de garantie ou une preuve d'achat sur l'année, le mois et la date d'achat, le nom du client, le nom du revendeur, et le numéro de série.
- (I) Lorsque la preuve d'achat et si la preuve applicable de souscription ne peut être présentée avec ce certificat de garantie.

Cette garantie n'est valable que sur les produits de sécurité ; elle ne s'applique pas à d'autres accessoires tels que les piles.

La seule responsabilité d'Egardia en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement du produit. Toute responsabilité en vertu de la garantie pour les dommages indirects ou consécutifs ou des dommages subis par le client est exclue. Les réglementations impératives par la loi ne sont pas affectées par cette mesure.



Nom du client

Signature du client

ID de la centrale **

Date d'achat

**L'ID de la centrale privée se trouve dans l'environnement personnel Egardia, sous l'onglet "Système d'alarme".